« Réunion sensations » est née

La Compagnie des guides de la Réunion est morte... Vive « Réunion sensations » ! Les deux complices, Pascal Colas et Vincent Terrisse, pionniers du canyoning, viennent de passer à un stade supérieur en créant leur société anonyme à responsabilité limitée. « Réunion sensations ». L'aventure avait débuté en avril 1989 avec Canyon Réunion qui avait alors apporté sur l'île des activités d'un goût nouveau comme le saut à l'élastique et le canyoning. Les premières falaises d'escalades étaient équipées au dessus des rampes de Saint-Paul et dans les gorges du Bernica. Chacun se souvient également de la médiatique expédition dans le Trou de Fer. Mais l'équipe alors constituée de sept personnes a eu du mal à se faire reconnaître des instances locales si bien que Canyon Réunion dut fermer ses portes en juin 1990.

Toujours aussi motivés, les deux guides de haute montagne ont créé en juillet de la même année la Compagnie des guides de haute montagne. Le soutien de la Maison de la Montagne fut immédiat. Cette collaboration dure maintenant depuis quatre ans. Le bilan est éloquent : près de 60 canyons équipés, des dizaines de voies d'escalade représentant plus de 4.500 mètres cumulé en répartis 17 falaises, plusieurs courses d'arête, des films, des articles, des salons... « Chaque année, la compagnie emmenait deux mille personnes sur les sites. Pascal Colas. Et 90% de ceux qui s'initient au canyoning persévèrent dans cette activité ».

Le canyoning se pratique désormais en milieu scolaire. Une dizaine de clubs et un comité départemental de la fédération française de la montagne et de l'escalade ont vu le jour. « Tous les montagnards de métropole ont aujourd'hui entendu parler du Trou de Fer et du fantastique potentiel d'aventures de la Réunion ». Alors que l'essor du canyoning ne cesse de se confirmer, la compagnie des guides se trouve confrontée à un véritable problème d'identité : elle ne maîtrise pas son nom qui fait l'objet d'une appellation contrôlée. « L'évolution vers une société n'est qu'une suite logique, une étape supplémentaire. Mais poursuivre dans ce sens avec une Compagnie des guides traditionnellement associative nous a paru cette fois trop hasardeux », indique Pascal Colas. Tout en affirmant son « esprit d'entreprise », il demeure fidèle aux « règles déontologiques » qu'il a suivies depuis cinq ans : « qualité, sécurité et bonne humeur. Encadrements effectués exclusivement par des diplômés d'Etat ».